

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts-
Organismes de construction - Transfert
Habitation Moderne et approbation des termes
du projet d'avenant à la convention de garantie**

Rapport n° CP/2019/049

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du maintien de la garantie d'emprunt à la SAEML Habitation Moderne suite à la cession d'un emprunt de Dexia à la Caisse des Dépôts et Consignations, et d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention y afférent.

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, Dexia Crédit Local a cédé à la Caisse des Dépôts et Consignations une partie de son portefeuille de créances de prêts locatifs sociaux.

La créance cédée concerne le prêt contracté par la SAEML Habitation Moderne d'un montant à l'origine de 4 440 000 € et destiné à financer la rénovation et l'extension d'un bâtiment en vue d'y créer un EHPAD au profit de l'association Home Saint Joseph, 39 rue Ballerich à Thal-Marmoutier.

La garantie départementale a été accordée par délibération n° CP/2009/1139 du 7 décembre 2009.

Les caractéristiques financières de l'emprunt resteraient inchangées.

Il est proposé à la Commission Permanente de maintenir la garantie du Département pour cet emprunt et d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention y afférent.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Suite à la cession de la créance par Dexia Crédit Local à la Caisse des Dépôts et Consignations :

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de la SAEML Habitation Moderne à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant total initial de 4 440 000 € destiné à financer la rénovation et l'extension d'un bâtiment en vue d'y créer un EHPAD au profit de l'association Home Saint Joseph, 39 rue Ballerich à Thal-Marmoutier.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY